

Intervention de MF Henry, présidente du CNCB, lors d'une table ronde organisée à Nantes, dans le cadre de la Journée internationale sur les violences faites aux femmes par « Gynécologie sans frontières », à Nantes le 22 novembre 2011, sur le thème « les femmes et le bizutage »

Comment parler du bizutage et plus précisément de la femme confrontée au bizutage sans rappeler en préambule son origine et la loi.

Les premières traces de bizutage remontent au 12<sup>ème</sup> siècle. C'est à l'Université de Paris qu'on voit apparaître des rites « dits d'initiations » avec violence, alcool, sexe et humiliations en tout genre. En France, ces pratiques cesseront après la Révolution de 1789.

Le phénomène réapparaît en 1804, notamment chez les polytechniciens. Le but avoué est de souder les effectifs face à une administration détestée qui mènera tout au long du 19<sup>ème</sup> siècle une lutte contre les auteurs de bizutages avant de sombrer rapidement dans une forme de complaisance.

Le nom de « bizut » apparaît vers 1840 à l'école militaire de Saint Cyr. Celui-ci vient de « besogne », terme qui désignait les jeunes recrues espagnoles.

Le bizutage disparaîtra dans les années 1960-1970 avant de réapparaître dans les années 1980.

**La loi du 18 juin 1998** Article 225-16-1 du code pénal fera du bizutage un délit :

« Hors les cas de violences, de menaces ou d'atteintes sexuelles, le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif est puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende ».

Dans les cas les plus graves : violences, menaces, atteintes sexuelles, ces faits constituent déjà des infractions pénales. Mais tel n'est pas toujours le cas, et comme cela avait été fait à propos du harcèlement sexuel en 1992 lors de l'adoption du nouveau code pénal, le bizutage trouve sa place dans le chapitre du code consacré aux atteintes à la dignité de la personne.

Ce texte de loi est important parce qu'il désigne explicitement le bizutage et le fait en cela sortir de l'ombre.

Il ne s'agit plus là uniquement des actes les plus graves qui étaient déjà punis par la loi mais d'un ensemble de pratiques visant à infliger au nouveau ou à un groupe de nouveaux des actes contraires à la dignité de la personne pour lui signifier qu'il n'est rien et qu'il doit se soumettre aux anciens avant de l'intégrer au groupe.

La difficulté réside dans l'appréciation de ce qu'on entend par **acte humiliant ou dégradant**.

Il n'y a pas de bizutages gentils ou pas bien méchant. Le bizutage répond à une logique dans laquelle l'autre est nié, il n'appartient à personne de décider de ce qui est acceptable ou non pour l'autre. C'est à chacun d'entre nous de décider de ce qui est acceptable ou pas pour lui-même.

En effet, ce qui est jugé humiliant ou dégradant par l'un peut ne pas l'être pour un autre. Un acte peut être ressenti comme pas bien grave voire drôle par l'un et avoir des conséquences graves pour un autre. Certaines victimes avouent même qu'au début elles ont trouvé cela drôle. Chacun de nous a droit au respect avec ses différences.

Le bizuteur prétend toujours que **sa victime était consentante et qu'on n'a obligé personne**. Dans le bizutage la victime n'a pas le choix, comme le rappelait l'Avocat Général lors du procès de la Ministre Ségolène Royal devant la Haute Cour de Justice de la République :

Le bizutage est « une série de manifestations où les élèves anciens, usant et abusant de leur supériorité née de la connaissance du milieu, du prestige de l'expérience et d'une volonté affirmée de supériorité, vont imposer aux nouveaux arrivants, déjà en état de faiblesse, des épreuves de toute nature auxquelles, dans les faits, ils ne pourront se soustraire sous l'emprise

Intervention de MF Henry, présidente du CNCB, lors d'une table ronde organisée à Nantes, dans le cadre de la Journée internationale sur les violences faites aux femmes par « Gynécologie sans frontières », à Nantes le 22 novembre 2011, sur le thème « les femmes et le bizutage »

de la pression du groupe, du conditionnement et de ce que l'on peut appeler des sanctions en cas de refus, comme l'interdiction d'accès à divers avantages de l'école, l'associations des anciens élèves... ».

**La victime a honte** : honte d'avoir accepté, de ne pas avoir pu ou su dire non.

Dans son roman « Je suis morte et je n'ai rien appris » Solenne COLLETER raconte :

*« Ce qui fait souffrir le plus, ce n'est pas l'accumulation des brimades.....*

*C'est la solitude individuelle au sein du groupe qui fait que personne n'a le courage de se rebeller*

*Les gens ne savent plus où ils habitent. La scénarisation est tellement bien huilée qu'on finit par vous faire croire que vous êtes consentante et vous en arrivez au point d'avoir honte d'être victime. A force de nous répéter qu'on va sortir plus fort de ces épreuves, certains finissent par le croire. »*

**La victime pense que c'est le prix à payer pour s'intégrer** au groupe, pour avoir le droit de faire ses études dans cet établissement, comme si le bizutage était l'ultime sélection à l'entrée d'un établissement. Elle sait que si elle refuse elle risque d'être obligée de quitter l'établissement, c'est-à-dire de renoncer aux études envisagées voire même à son projet professionnel.

Le bizutage touche **tous les établissements d'enseignement publics et privés**: enseignement supérieur : classes prépas, écoles, universités, STS et enseignement secondaire : général, professionnel, technique, agricole, des sections sport-études, des internats. Il touche aussi les établissements sportifs : CREPS, clubs sportifs etc.

**Alors, bien sûr, parce qu'on est une fille, on a droit à un traitement spécial qui fait rimer bizutage avec sexe.**

Ce sont souvent des garçons qui mènent la danse mais il y a aussi parfois des filles. De bizutés ils sont devenus bizuteurs soit parce qu'ils ont trouvé ça bien soit parce qu'ils veulent se venger des humiliations subies.

Après une phase de prise en main au cours de laquelle on va briser la résistance du nouveau en l'empêchant de dormir, de manger, en lui hurlant dessus, en le traitant comme un animal, il deviendra facile de lui faire faire n'importe quoi.

Les faits le plus souvent relatés par les victimes ou leurs parents consistent à :

Attacher un garçon et une fille ensemble, obliger une fille à simuler un acte sexuel, une fellation, à faire un striptease, faire mettre les filles nues puis faire des vidéos et les mettre sur les réseaux sociaux ou sites divers, leur faire chanter des chansons obscènes, les insulter avec des propos sexistes : grosses, moches, seins trop gros etc.....obliger les garçons à se mettre nus ou à montrer leurs fesses devant les filles.....

**Les témoignages reçus par le CNCB concernent autant les filles que les garçons. Voici quelques exemples de témoignages reçus en 2010 et 2011 par mail ou par téléphone qui concernaient des jeunes filles :**

-Une amie de ma fille a eu un blackout lors d'une soirée d'intégration en école d'ingénieurs et

Intervention de MF Henry, présidente du CNCB, lors d'une table ronde organisée à Nantes, dans le cadre de la Journée internationale sur les violences faites aux femmes par « Gynécologie sans frontières », à Nantes le 22 novembre 2011, sur le thème « les femmes et le bizutage »

a trouvé sur face book des films ou photos d'elle dans des situations sexuelles dégradantes. Beaucoup d'alcool était présent. Comment faire pour l'aider? Elle ne veut pas en parler à ses parents, a peur de tout, de parler, de ne pas parler, de son avenir ...

... « Ma compagne a été fortement traumatisée par le bizutage qu'elle a subi en 1990 à la fac de médecine. Elle fut notamment obligée de se déshabiller devant tous ses camarades, pendant que les bizuteurs la filmaient.

Auriez-vous une idée pour savoir comment récupérer cette vidéo?

-J'ai été victime d'un bizutage lors de mon stage à l'hôpital. Deux aides-soignantes m'ont mise tout habillée dans une baignoire remplie d'eau, comme je résistais, elles ont appelé une autre aide-soignante en renfort. Mon portable qui se trouvait dans ma poche est détruit. J'ai dû rentrer chez moi en pyjama.

-J'ai démissionné du lycée où j'étais élève en première année de CPGE, après seulement une semaine de stage en camp militaire. Effrayée par ce "bahutage", par ces "activités de tradition", par la dureté de nos carrés, par les humiliations publiques d'ores et déjà annoncées, par la misogynie, et par tant d'autres promesses toutes aussi agréables les unes que les autres, je me suis décidée à quitter ce qui était pour moi un véritable enfer.

-Il y a 5 filles, en 1<sup>ère</sup> année de cette école d'ingénieurs, elles sont toutes sous traitement et ont vu un psy. Notre fille a un certificat médical établi par un médecin. Trois garçons, suivis par un certain nombre d'autres, qui apparemment trouvent ça drôle, montrent leurs fesses dans l'établissement mais aussi à l'extérieur. Ils obligent les filles à se dévêtir, notre fille a du faire un strip-tease pour lui faire honte. Des photos pornographiques des filles ont été prises avec des téléphones portables et circulent sur Internet.

### **Les victimes nous disent :**

On nous a fait croire qu'il s'agissait d'un weekend d'intégration.

J'ai eu honte mais je n'ai pas osé refuser par peur de représailles.

J'ai eu l'impression de ne pas avoir le choix.

Je voudrais dénoncer ce qui s'est passé mais je n'ose pas raconter, c'était obscène.

Des années après à chaque rentrée je me sens mal.

Après une longue psychothérapie, j'arrive enfin à en parler.

Ceux qui se plaignent sont considérés comme des traîtres.

### **Les dégâts du bizutage peuvent être considérables :**

Le bizutage aussi bien dans sa composante physique que psychologique peut avoir de conséquences graves comme on le constate dans les propos des victimes.

La première réaction est souvent de taire les faits parce qu'on a honte d'avoir accepté, de ne pas avoir su ou pu dire non, parce que quand on touche à l'intime mettre des mots sur des actes est difficile, parce qu'on pense que si on n'en parle plus on va pouvoir oublier, parce qu'on a peur des représailles et même l'anonymat ne suffit pas à calmer cette peur. Et puis dénoncer des faits, des personnes n'est-ce pas être une balance, un traître ?

Le CNCB respecte toujours l'anonymat souhaité le plus souvent, par la victime ou par sa famille.

**Le comportement à l'égard des filles** même dans les établissements les plus prestigieux

Intervention de MF Henry, présidente du CNCB, lors d'une table ronde organisée à Nantes, dans le cadre de la Journée internationale sur les violences faites aux femmes par « Gynécologie sans frontières », à Nantes le 22 novembre 2011, sur le thème « les femmes et le bizutage »

montre que les clichés machistes ont la vie dure et que nos élites, comme les autres, n'ont pas intégrés des notions élémentaires du vivre ensemble : respect de soi, respect de l'autre, respect des différences, esprit critique. Le bizutage est une atteinte aux droits de l'homme, les femmes en sont souvent les premières victimes.

Seuls quelques jeunes garçons ou filles ayant sans doute reçu une éducation familiale qui a su leur inculquer ces notions sont en mesure de résister.

Des filles se prêtent au jeu et déclarent y avoir trouvé du plaisir, l'image qu'elles renvoient va à l'encontre du respect que la femme est en droit d'attendre, elle conforte certains dans l'idée que des propos ou des comportements sexistes serait chose normale voire même qu'elles aiment ça !

L'alcool joue souvent un rôle majeur dans les bizutages, les choses peuvent alors prendre une tournure dramatique dont agression sexuelle et viol ne sont pas exclus.

Comment de jeunes hommes qui auront des responsabilités dans l'entreprise se comporteront-ils avec ceux qui seront leurs subordonnés, en particulier avec les femmes. Le harcèlement au travail peut trouver sa source dans le bizutage, un bizuteur risque de devenir un harceleur dans l'entreprise.

### **13 ans après le vote de la loi le bizutage continue :**

**La loi du silence** est l'obstacle majeur à l'éradication du bizutage car sans témoignage il n'y a pas d'action possible ni dans les établissements ni en justice. Parler n'est pas sans risque, surtout si une seule personne dénonce les faits, les sanctions ne sont pas toujours suffisamment graves pour être dissuasives, la justice classe trop facilement les plaintes sans suite.

**Les chefs d'établissements ne sont pas toujours assez vigilants.** Les weekends d'intégration ou soirées d'intégration qui cachent parfois des bizutages sont organisés par les BDE (bureau des élèves) ou autres associations liées à l'établissement. Il appartient au chef d'établissement de se tenir au courant de ce qui est prévu et de prévenir les organisateurs qu'en cas de débordements ils seront tenus pour responsables, il est lui-même responsable même si les faits se déroulent en dehors de l'établissement. L'opacité qui entoure les WE d'intégration est inacceptable, elle entretient chez les jeunes et leurs parents un climat d'angoisse très déstabilisant.

Les ministères concernés et les recteurs ont pris les choses en main et rappellent à chaque rentrée chacun à ses responsabilités.

Les mentalités évoluent, ce que la majorité des personnes interrogées trouvait normal en 1998 est devenu intolérable comme le montre une enquête réalisée en février 2011 auprès des adhérents de la PEEP et d'adhérents de la FCPE (voir document joint).

Selon cette enquête : les parents pensent que le bizutage est dangereux car les risques encourus sont: coma éthylique ou décès 86,5%, viol ou simulacre de viol 83,27%, humiliation 94,5%, trouble psychologiques graves 92,52% et pour 38,76% des parents c'est une atteinte aux droits de l'homme.